

Loi de boucllement de la loi N° 9294 ouvrant un crédit d'étude de 1 678 560 F pour la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation de la Florence, sis 16 chemin du Velours à Conches (11364)

du 5 juin 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 **Boucllement**

Le boucllement de la loi 9294 du 22 octobre 2004 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	1 678 560 F
• dépenses brutes réelles	1 602 458 F
• non dépensé	76 102 F

Art. 2 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.